

## RÉSUMÉS

***Voyage au Siam, 1904***

*Louis FINOT, directeur de l'École française d'Extrême-Orient.*

La rédaction a jugé utile de publier ces notes de voyage d'un savant déjà frotté au monde indochinois pour mettre en évidence la variété de la démarche orientaliste et mieux comprendre les conditions matérielles d'une étude de terrain au tournant du vingtième siècle. En septembre 1904, Louis Finot vient de terminer son mandat de six ans comme directeur de l'École française d'Extrême-Orient, qui s'est achevé à Hanoi. Sur le chemin du retour vers la France, il décide de visiter le Siam, puis les Indes Britanniques (Birmanie, Inde et Ceylan). Dans la première partie de son voyage, il est accompagné par Étienne Lunet de Lajonquière, commandant dans l'Infanterie coloniale, qui avait été stationné depuis 1883 dans le Haut Tonkin ainsi que dans le sud-est du Siam, à Chantaburi occupé par les troupes françaises.

***À propos de quelques sculptures khmères découvertes à Luang Prabang : données nouvelles sur l'expansion des espaces khmer et môn anciens au Laos (III)***

*Michel LORRILLARD, Maître de conférences à l'École française d'Extrême-Orient.*

La tradition historiographique lao situe l'introduction du bouddhisme dans le royaume du Lan Xang au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, par le biais d'une mission religieuse khmère qui serait partie du Cambodge pour s'installer à Luang Prabang. Certaines sculptures angkoriennes conservées dans la première capitale lao pouvaient apparemment appuyer cette tradition. L'analyse critique des chroniques, ainsi que la prise de conscience récente (grâce aux progrès des prospections archéologiques) de l'ampleur de l'influence des civilisations préangkoriennes, môn et angkoriennes dans la vallée du Moyen Mékong, nous amènent cependant à reconsidérer sérieusement d'importants processus historiques. Si de nombreux vestiges ont en effet prouvé l'implantation, dès une période très ancienne (avant la création du royaume lao), de lieux de cultes bouddhiques et hindouistes dans les plaines méridionales et centrales du Laos actuel, les quelques témoignages khmers trouvés à Luang Prabang apparaissent en fait très singuliers – et leur présence dans la partie septentrionale du pays soulève encore un certain nombre de questions.

**Khmera Lex ... sed lex. Note sur les possibles fondements juridiques de la violence khmère rouge**

Grégory MIKAELIAN, chargé de recherches au Centre Asie du Sud-Est (UMR 8170, CNRS/EHESS/INALCO).

Depuis la chute du régime de Pol Pot, deux procès placés chacun sous l'influence de superpuissances ont été intentés par l'État cambodgien contre les hiérarques khmers rouges, le premier en 1979, le second en 2009-2019. Ces juridictions d'exception ont fait l'objet de plusieurs analyses à divers points de vue, comme celui des relations internationales, celui du droit (surtout européen), ou encore celui de l'histoire (essentiellement politique) du Cambodge contemporain. L'objectif de ce court essai sera d'ouvrir l'enquête à une perspective historique plus ample, qui combine à la fois l'anthropologie juridique et l'histoire des institutions. En partant des grandes réformes juridiques qui accompagnèrent la refonte de l'État royal et de ses institutions au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, puis en s'arrêtant sur certains épisodes qui jalonnèrent l'évolution des pratiques judiciaires jusqu'à nos jours, on s'interrogera sur la notion de justice dans le pays khmer des quatre derniers siècles, et sur ce qu'elle est susceptible de nous apprendre relativement au cas des hiérarques khmers rouges, d'abord en tant que justiciers, entre 1975 et 1979, puis en tant que justiciables, sous les régimes qui ont suivi leur déroute.

**Le son des Trois mondes. D'une cosmologie siamoise de l'époque moderne aux espaces sonores rituels en Thaïlande contemporaine**

Pierre PROUTEAU, post-doctorant, Centre Asie du Sud-Est (UMR 8170, CNRS/EHESS/INALCO).

En Thaïlande, le son est apprécié « fort » (*dang*), en particulier lors des rituels, et cela se fait, depuis à peu près un siècle, au moyen de *sound systems* – des dispositifs électro-acoustiques permettant notamment de décupler l'intensité sonore. Dans le traité cosmologique siamois des *Trois Mondes*, le *Traibhūmi* réputé composé au XIV<sup>e</sup> siècle, un seul luth au paradis sonne « comme si 60.000 sont en train d'être joués ». À la lecture des nombreuses descriptions du son dans le traité, on peut presque se demander si, dès le XIV<sup>e</sup> siècle, le son était déjà idéalement amplifié par un *sound system*, magique et cosmique, dont le XX<sup>e</sup> siècle aurait fourni une version électro-acoustique. La comparaison mérite à tout le moins d'être menée. Le traité formule en effet des idéaux sonores – divins, paradisiaques et royaux ou issus de niveaux plus élevés des saints bouddhiques. À cet égard, les *sound systems* permettent-ils de mieux exemplifier le son tel qu'il est formulé dans le traité ? Serait-ce là une des raisons de l'utilisation quasi-généralisée de ces dispositifs dans les provinces de Thaïlande ? La mobilisation de ces idéaux sonores dans un

contexte rituel n'est dans tous les cas pas anodine. En actualisant certaines propriétés du son provenant de ces niveaux, le déploiement sonore rituel, aidé par des dispositifs électro-acoustiques, ne contribue-t-il pas à permettre aux espace-temps divins de faire irruption dans notre réalité ?

***Les études vietnamiennes dans la Russie d'aujourd'hui***

*Tatiana TEPLIASHINA, Doctorante en anthropologie à l'Université Lumière Lyon 2, rattachée à l'Institut d'Asie Orientale (UMR 5062, CNRS).*

Dans le contexte politique actuel entre la Russie et les pays occidentaux, avec en particulier l'arrêt annoncé par le CNRS, de toute forme de coopération scientifique avec la Russie, il semble important de préserver la possibilité de reconstruire un climat propice à l'échange et à l'entraide. Pour rendre cette opportunité plus accessible à l'avenir, cet article entend contribuer à la compréhension de la dynamique interne des études vietnamiennes dans la Russie d'aujourd'hui. L'article aborde les réalisations effectuées par les principaux centres de recherche de ce domaine de 1991 jusqu'à nos jours et les défis auxquels sont confrontés les collègues russes aujourd'hui.